

No de résolution
ou annotation

14 SEPT. 2020

14 SEPTEMBRE 2020 – 20 HEURES

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Deschambault - Grondines**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES
MRC DE PORTNEUF**

1.1 Ouverture de la séance

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines tenue le lundi 14 septembre 2020 à 20 heures, à l'édifice P.-Benoit, et à laquelle ont participé les personnes suivantes :

Monsieur le Maire : Gaston Arcand

Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers :

Denise Matte
Christian Denis
Marcel Réhel
Patrick Bouillé
Éric Sauvageau

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Monsieur Daniel Marcotte est absent.

Madame Claire St-Arnaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste à cette séance.

252-09-20

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Lecture : Chacun des membres du conseil ayant reçu copie de l'ordre du jour, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Adoption : Proposé par Christian Denis
Appuyé par Éric Sauvageau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour est adopté tel que rédigé;

QUE ledit ordre du jour est considéré comme ouvert.

253-09-20

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 10 août 2020

Lecture : Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Adoption : Proposé par Patrick Bouillé
Appuyé par Éric Sauvageau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance du 10 août 2020 est adopté tel que rédigé.



No de résolution
ou annotation

254-09-20

c.c. 265

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Deschambault - Grondines

1.4 Adoption des comptes

Proposé par Denise Matte
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil autorise le paiement des factures apparaissant au bordereau des comptes à payer, présenté à la séance du mois de septembre 2020 :

276 372,66 \$ concernant les dépenses courantes;

QUE le conseil approuve également la liste des paiements effectués durant le mois d'août 2020 au montant de 150 915,66 \$.

1.5 Registre des questions et réponses de la première période de questions

Le conseil procède à la première période de questions :

Question : Est-il nécessaire d'obtenir un permis pour faire des feux d'artifices ?

Réponse : Oui, il existe un règlement qui édicte des règles à ce sujet. En cas de problème, il est possible d'en informer la Sûreté du Québec. Pour des questions de sécurité, la municipalité fera un rappel de certaines dispositions du règlement par le biais des réseaux sociaux.

Question : Est-ce que le recyclage du plastique qui entoure les balles de foin est envisagé ?

Réponse : La régie travaille sur un projet dans ce sens.

Questions: Les nouvelles dispositions contenues au règlement 258-20 prévoient des interdictions de stationner. Quel est le coût d'une infraction au règlement 258-20 ?

Est-ce que la municipalité envisage la gestion d'un espace pour camper ?

Réponses: Les coûts des infractions sont indiqués au règlement disponible sur le site internet et ne sont pas modifiés pour cet amendement.

Au moment où on se parle, il n'est pas prévu de gérer un espace de terrain pour camper. La halte routière permet cet usage.

255-09-20

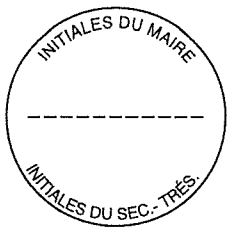
c.c. 265

2.1 Achat de toiles solaires pour le projet de réaménagement de l'espace intergénérationnel

ATTENDU l'aide financière au montant maximum de 41 700 \$ accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le projet de réaménagement de l'espace intergénérationnel, dans le secteur de Grondines;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à différents fournisseurs pour l'achat de toiles solaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Patrick Bouillé
Et adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Deschambault - Grondines

QUE le conseil retient les services d'Imago Structures, au coût de 6292,58 \$ taxes exclues, pour l'achat de deux (2) toiles solaires pour le projet de réaménagement de l'espace intergénérationnel;

QUE cette dépense est appropriée à même les surplus accumulés.

256-09-20

2.2 Achat de matériel promotionnel – Nouveaux arrivants

c.c. 265

ATTENDU QUE la municipalité souligne depuis plusieurs années la venue des nouveaux arrivants lors de la Fête de la famille;

ATTENDU QUE plusieurs activités et événements ont été annulés en raison de la pandémie de Covid-19;

ATTENDU QUE le conseil désire tout de même souligner la venue des nouveaux arrivants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Bouillé
Appuyé par Éric Sauvageau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil ratifie l'achat de 50 sacs réutilisables au montant de 618 \$ taxes incluses auprès de Alterna Eco Solutions Inc et de 51 couvertures de pique-nique aux logos de la municipalité, au montant de 1158,08 \$ taxes incluses auprès de Publicité JL;

QUE les élus prennent en charge la distribution de ces cadeaux d'accueil auprès des nouveaux arrivants.

257-09-20

2.3 Culture de céréales – Parc industriel

ATTENDU QUE l'entente intervenue avec Ferme Hamelin et fils concernant la culture de céréales dans le parc industriel vient à échéance le 30 novembre 2020;

ATTENDU QUE Ferme Hamelin et fils accepte de renouveler l'entente aux mêmes conditions et ce, au montant de 200 \$ par année pour une période de 5 ans, débutant le 1^{er} décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil accepte l'offre de Ferme Hamelin et fils et autorise le maire, ou son substitut, à signer pour au nom de la municipalité le contrat à intervenir entre Ferme Hamelin et fils, Compagnie de Gestion Alcoa-Lauralco et la municipalité de Deschambault-Grondines.

258-09-20

2.4 Culture de céréales – Zone tampon

ATTENDU QUE l'entente intervenue avec Michel Germain concernant la culture de céréales dans la zone tampon vient à échéance le 30 novembre 2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Deschambault - Grondines

ATTENDU QUE Michel Germain accepte de renouveler l'entente aux mêmes conditions et ce, au montant de 750 \$ par année pour une période de 5 ans, débutant le 1^{er} décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Marcel Réhel
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil accepte l'offre de Michel Germain, et autorise le maire, ou son substitut, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir entre Michel Germain, Compagnie de Gestion Alcoa-Lauralco et la municipalité de Deschambault-Grondines.

259-09-20

2.5 Fin de la période d'essai d'une employée aux travaux publics

c.c. 265

ATTENDU QUE suivant la résolution 077-02-20 adoptée le 10-02-20, le conseil retient les services de Mélanie Ratté pour agir à titre d'employée aux travaux publics et horticoles, et ce avec une période de probation de 6 mois;

ATTENDU QUE le statut associé à cette embauche est un statut saisonnier;

ATTENDU l'expérience et les connaissances dans le milieu municipal de Mélanie Ratté;

ATTENDU QUE la saison hivernale comporte aussi une grande variété de travaux nécessitant du personnel;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal recommande de modifier le statut saisonnier de l'employé 2-0010 en statut permanent à temps complet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Sauvageau
Appuyé par Marcel Réhel
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil retient les services de Mélanie Ratté à titre d'employée aux travaux publics, et lui accorde à compter du 14 octobre 2020 la permanence avec les conditions de travail qui s'y rattachent;

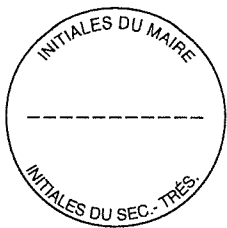
QUE le conseil, suivant la recommandation de l'inspecteur municipal, autorise de modifier le statut de Mélanie Ratté pour un statut permanent à temps complet;

QUE les conditions de travail sont définies par les Politiques de gestion des ressources humaines.

260-09-20

2.6 Suivi à la résolution 235-08-20 – Amélioration de la couverture médicale dans l'Ouest de Portneuf – Engagement municipal envers le Centre médical et professionnel de l'Ouest de Portneuf (CMPOP)

ATTENDU QUE, par la résolution 235-08-20 adoptée le 10 août 2020, le conseil s'engage sous certaines conditions, à participer financièrement au paiement du déficit annuel établi au prorata de la population de Deschambault-Grondines, sur une période de cinq (5) ans à compter de 2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Deschambault - Grondines

CONSIDÉRANT QUE le G.M.F. (Groupe Médecins Familles) de Portneuf couvre quatre (4) secteurs :

- Sud (Donnacona);
- Est (Pont-Rouge);
- Nord (Saint-Raymond);
- Ouest (Saint-Marc-des-Carières);

ATTENDU QUE chaque secteur couvre une population de près de 13 000 résidents à desservir;

CONSIDÉRANT QUE le secteur ouest a une situation géopolitique particulière : huit (8) municipalités réparties sur le plus grand territoire, étant le secteur le plus éloigné de la Capitale-Nationale, et aussi le secteur le plus vieillissant où le revenu moyen « per capita » est le plus faible de toute la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE le secteur ouest est celui qui a le plus grand nombre de lits en centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) de tout le G.M.F. et qu'il est le secteur où l'on compte le moins de médecins;

CONSIDÉRANT QUE la Clinique médicale des Carières a dû faire face au départ (soit retraite ou décès) de trois (3) médecins pratiquant à plein temps;

CONSIDÉRANT QUE cette même clinique n'a réussi pendant cette même période, qu'à recruter deux (2) médecins à temps partiel (30 % de prises en charge) et que deux (2) autres médecins ont annoncé leur retraite pour la fin de 2020;

CONSIDÉRANT QUE le comité de santé de Portneuf travaille depuis près de quatre (4) ans à recruter de nouveaux médecins (soit nouveaux facturants et/ou médecins inter-régionaux (M.I.R.);

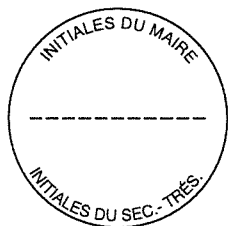
CONSIDÉRANT QUE les médecins ne veulent plus faire de l'administration, mais se consacrer entièrement à la pratique médicale, et de ce fait, ont signifié aux propriétaires de l'édifice 1000 des Carières (où se situe la clinique) qu'ils ne renouvelleraient plus le bail de location à compter du 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE, pour le comité de santé de Portneuf, la seule façon d'assurer la pérennité d'une clinique médicale dans l'ouest passe par l'union et le soutien financier de toutes les municipalités du secteur dans la création d'un organisme à but non lucratif (OBNL) qui administrera la nouvelle clinique médicale de l'Ouest.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Patrick Bouillé
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Deschambault-Grondines s'engage auprès de l'organisme à but non lucratif (OBNL) nommé Centre médical et professionnel de l'ouest de Portneuf (CMPOP) à :

- Devenir administrateur de l'organisme à but non lucratif, conjointement avec les autres partenaires;
- Supporter financièrement l'organisme, advenant un déficit, basé selon le prorata de la population de chaque municipalité selon le décret annuel de la population du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Deschambault - Grondines

Que la période de cette entente soit pour les cinq (5) prochaines années à partir de la signature d'une entente de location du Centre médical et professionnel de l'ouest de Portneuf (CMPOP) avec les propriétaires.

261-09-20

2.7 Réalisation de la phase I – Aménagement de la zone fleuve de Grondines

c.c. 265

ATTENDU QUE la municipalité travaille en concertation avec la MRC de Portneuf pour valoriser les accès publics au fleuve;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une aide financière de la MRC de Portneuf, de même que du Fonds Aluminerie Alcoa de Deschambault pour valoriser l'accès au fleuve près de l'ancien quai de Grondines, incluant des aménagements autour de la caserne secteur Grondines;

ATTENDU QUE pour bénéficier de ces aides financières, des travaux doivent être réalisés à l'automne 2020;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à différents fournisseurs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Marcel Réhel
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil autorise une dépense totale de 29 211 \$ taxes exclues comprenant les travaux à être exécutés par les entrepreneurs suivants :

- Pour les travaux de terrassement incluant l'aménagement d'un stationnement en pavé alvéolé, d'une zone de stationnement en poussière de pierre, l'aménagement d'un sentier de poussière de pierres ainsi que des zones de plantations de végétaux, auprès de Tournesol paysagiste, pour la somme de 15 705 \$ taxes exclues;
- Pour l'achat et plantation de végétaux auprès de Tournesol paysagiste, pour la somme de 2570 \$ taxes exclues;
- Pour l'achat d'un mobilier urbain incluant 2 fauteuils, 1 banc et une poubelle, auprès de Tessier Récréo-Parc inc pour la somme de 2636 \$ taxes exclues;
- Pour l'achat et installation d'une clôture de maille avec insertion de plastique, auprès de Corporation de Clôtures Nordic & Orléans, pour la somme de 8300 \$ taxes exclues;

QUE cette dépense est appropriée à même les surplus accumulés.

262-09-20

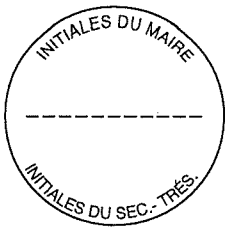
2.8 Service de sécurité incendie – Nettoyage des 2 casernes incendie

c.c. 265

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au nettoyage des casernes;

ATTENDU QUE JDHM Nettoyage et Construction a déposé une offre de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Sauvageau
Appuyé par Patrick Bouillé
Et adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Deschambault - Grondines**

263-09-20

c.c. 265

**2.9 Service de sécurité incendie – Octroi d’un contrat de service à Les
Entreprises Michel Maillé, consultant en équipement incendie**

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie demande au conseil de procéder à l’achat d’un nouveau poste de commandement;

ATTENDU QUE la municipalité désire s’adjoindre les services d’un consultant en équipement incendie afin d’évaluer les meilleures options pour un tel usage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Sauvageau**
Appuyé par **Patrick Bouillé**
Et adopté à l’unanimité des conseillers

QUE le conseil octroie un contrat de service à Les Entreprises Michel Maillé, consultant en équipement incendie, suivant son offre de services du 11 août 2020 pour un montant total d’environ 6000 \$ auquel devra s’ajouter les taxes et les frais de déplacement;

QUE cette dépense est imputée au fonds général et remboursée par un règlement d’emprunt, si un tel règlement est adopté;

QUE Gaston Arcand et Éric Sauvageau sont désignés pour siéger au sein du comité de travail, en collaboration avec les représentants nommés par le directeur du Service de sécurité incendie, Éric Harvey.

264-09-20

2.10 Disposition d’un véhicule

ATTENDU QUE le véhicule des travaux publics Ford 2000 est désuet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Marcel Réhel**
Appuyé par **Denise Matte**
Et adopté à l’unanimité des conseillers

QUE le conseil décide de disposer de ce véhicule en faveur du Garage Martin Faucher au prix de 300 \$;

QUE le transfert de propriétaire soit fait auprès de la Société de l’assurance automobile du Québec.

265-09-20

c.c. 265

2.11.1 Travaux de pavage – Route Létourneau

ATTENDU QUE la municipalité a réalisé en 2017 des travaux de réfection de la route Létourneau du 3^e Rang jusqu’à la limite de Saint-Gilbert;

ATTENDU QU’un résiduel d’environ 11,8 mètres (linéaires) n’a pas été corrigé, puisque le ministère des Transports devait entreprendre la réfection du pont;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilbert qui refait sur son territoire la route Létourneau, offre de réaliser ces travaux résiduels, dont le coût est estimé à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Deschambault - Grondines

5529,37 \$ incluant la réfection de la structure de la chaussée, travaux de pavage, inflation, imprévus et contingences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Réhel
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil autorise la municipalité de Saint-Gilbert à procéder à ces ouvrages, et autorise une dépense d'environ 5500 \$.

266-09-20

2.11.2 Réfection de pavage – Cap Lauzon

c.c. 265

ATTENDU QUE des travaux ont occasionné des bris de pavage sur le cap Lauzon à proximité du Couvent de Deschambault;

ATTENDU QUE les travaux en cours au Couvent de Deschambault octroyés à Lévesque et associés construction Inc incluent des réfections de pavage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Réhel
Appuyé par Patrick Bouillé
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil retient l'offre de Lévesque et associés construction Inc au montant de 5520,02 \$ taxes exclues.

267-09-20

2.12 Disposition de biens appartenant à la municipalité

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal fait part que du matériel entreposé est désuet, soit :

- Dix-sept (17) étagères
- Une (1) débroussailleuse 48 "
- Une (1) remorque 48 X 96 "

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Matte
Appuyé par Patrick Bouillé
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil autorise la publication d'un appel d'offres sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité, afin d'inviter les personnes intéressées à acquérir ce matériel, à déposer une offre à la municipalité.

268-09-20

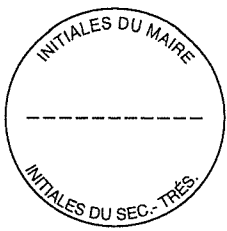
2.13 Ajout d'une lumière dans le secteur de Grondines

c.c. 265

ATTENDU QU'une demande est adressée au conseil pour l'ajout d'une lumière de rue, face au 329 chemin des Ancêtres;

ATTENDU QUE le conseil a déjà procédé à l'analyse de l'éclairage public dans ce secteur, et a jugé qu'il était suffisant;

ATTENDU QUE les règlements municipaux permettent l'installation d'éclairage sur les propriétés privées suivant le respect des normes établies;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Deschambault - Grondines**

ATTENDU QUE les lumières sont obstruées par la présence de grands arbres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Sauvageau
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil envisage de retenir les services d'un élagueur afin de permettre ainsi un meilleur éclairage dans le secteur;

QUE le conseil réévaluera la situation suite à l'exécution de cet ouvrage.

269-09-20

2.14 Ajout d'un bollard - Rues Masson et Montambault

c.c. 265

ATTENDU QUE la présence de bollard ralentie la vitesse de circulation des automobilistes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Bouillé
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil autorise l'ajout d'un bollard sur la rue Masson, ainsi que sur la rue Montambault.

270-09-20

2.15 Programme d'aide à la voirie locale — Volet Projets particuliers d'amélioration, dossier n° 00028945-1

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

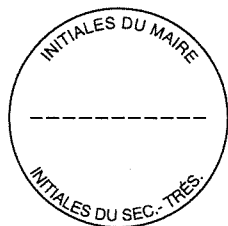
ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Marcel Réhel
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 26 643,83 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire, conformément aux exigences du ministère des Transports, pour l'aide financière accordée s'élevant à 15 000 \$



No de résolution
ou annotation

271-09-20

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Deschambault - Grondines**

**2.16 Programme d'aide à la voirie locale — Volet Projets particuliers
d'amélioration, dossier n° 00029503-1**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Marcel Réhel
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 71 286,42 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire, conformément aux exigences du ministère des Transports pour l'aide financière accordée s'élevant à 23 000 \$.

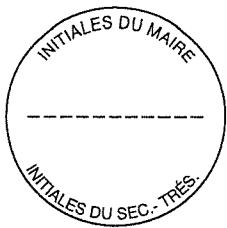
272-09-20

2.17 Demandes de permis et certificats

Monsieur Patrick Bouillé dénonce ses intérêts dans un des immeubles qui est assujéti à une demande, dont sa conjointe est propriétaire, et se retire de la table des délibérations.

ATTENDU QUE des demandes de permis de construction et certificat assujéti au règlement N°129-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été déposées pour les travaux suivants :

Adresses	# lots	Zones
346, chemin du Roy	3 235 120	A-212
Travaux projetés : ➤ Agrandissement de la galerie.		
Analyse : Favorable. Note : Si un garde-corps doit être installé, ce dernier devra être soumis à l'approbation du comité consultatif d'urbanisme et du conseil municipal.		
36, chemin du Roy	3 927 612	Af/b-205
Travaux projetés : ➤ Remplacement de 4 fenêtres.		
Analyse : Favorable. Note : Les fenêtres à l'étage doivent avoir 4 carreaux avec les croisillons à l'extérieur.		



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Deschambault - Grondines

289, chemin du Roy	3 235 145	M-14
Travaux projetés : <ul style="list-style-type: none">➤ Aménagements paysagers;➤ Remplacement de 2 fenêtres;➤ Retrait d'auvents sur la résidence. Analyse : Favorable , conditionnellement à ce que la fenêtre de la façade ouest soit remplacée à l'identique.		
470, chemin Sir-Lomer-Gouin	3 927 954	M-105
Travaux projetés : <ul style="list-style-type: none">➤ Démolition d'une cheminée sur la résidence. Analyse : Favorable		
639, chemin du Faubourg	3 927 844	M-107
Travaux projetés : <ul style="list-style-type: none">➤ Peinture du revêtement extérieur de la propriété. Analyse : Favorable , mais suggère l'utilisation d'un ton de gris plus foncé au lieu de noir pour les fenêtres.		
198, chemin du Roy	3 235 354	M-7
Travaux projetés : <ul style="list-style-type: none">➤ Démolition du bâtiment du bâtiment complémentaire. Analyse : Défavorable bâtiment ancien avec valeur architecturale, souhaite trouver une solution pour sauvegarder le bâtiment.		
12, rue du Quai	6 340 103	Ra-3
Travaux projetés : <ul style="list-style-type: none">➤ Ajout d'usage conditionnel pour résidence de tourisme. Analyse : Favorable		
410, chemin du Roy	3 927 966	M-104
Travaux projetés : <ul style="list-style-type: none">➤ Réfection de la toiture. Analyse : Favorable.		
165A, chemin du Roy	5 903 504	A-205
Travaux projetés : <ul style="list-style-type: none">➤ Nouvelle construction résidentielle. Analyse : Favorable , selon les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none">➤ Les fenêtres des côtés doivent également avoir 6 carreaux avec les croisillons à l'extérieur;➤ La largeur de la galerie et de l'avant-toit doit être réduite afin de mieux s'agencer avec la largeur de la porte simple;➤ Les fenêtres en façade doivent être distancées afin d'équilibrer les ouvertures en façade.		



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Deschambault - Grondines**

249, chemin du Roy	3 235 260	M-11
Travaux projetés : ➤ Transformation de la fenêtre en porte sur le bâtiment principal		
Analyse : Favorable		
312, chemin du Roy	3 235 140	Rb-12
Travaux projetés : ➤ Démolition d'un tambour.		
Analyse : Favorable.		

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Réhel
Appuyé par Denise Matte
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil, suivant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement, à signer les permis et certificats demandés.

273-09-20

**2.18 Acquisition d'une parcelle de terrain – Développement Guilbault,
phase 2**

c.c. 265

ATTENDU QUE, dans le cadre de la réalisation du projet « Développement Guilbault » la municipalité désire acquérir une parcelle de terrain, propriété de Luc Trottier et Annie Garceau;

ATTENDU les négociations intervenues entre les représentants de la municipalité et les propriétaires;

ATTENDU l'accord des propriétaires à vendre à la municipalité, selon diverses conditions et modalités, une partie de leur terrain;

ATTENDU QUE le conseil désire par la présente résolution donner la confirmation de son accord de principe;

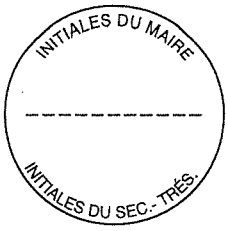
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Denis
Appuyé par Éric Sauvageau
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité confirme son accord de principe à l'acquisition d'une parcelle de terrain propriété de Luc Trottier et Annie Garceau selon la promesse d'achat signée le 9 septembre 2020;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou leurs substituts sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à cette transaction;

QUE les frais d'arpentage, d'immatriculation des nouveaux lots ainsi que les coûts de préparation et publication de l'acte notarié seront à la charge de la municipalité;

QUE M^e Annie Dion soit mandaté pour préparer les documents nécessaires à cette transaction;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Deschambault - Grondines

QUE les sommes nécessaires soient appropriées à même les surplus accumulés.

3.1 Vandalisme

- Le bollard installé à l'entrée du chemin du Faubourg (à l'intersection avec le chemin Sir-Lomer-Gouin) a, une fois de plus, été volé. Une plainte sera déposée à la Sureté du Québec.

3.2 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Monsieur Patrick Bouillé est de retour et reprend son siège.

M^{me} Denise Matte résume les principales décisions prises par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf lors des dernières rencontres.

3.3 Semaine de la municipalité 2020

La Semaine de la municipalité se déroule du 13 au 19 septembre.

En raison de la pandémie de la Covid-19, une programmation entièrement virtuelle est diffusée sur les médias sociaux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi que sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité.

Chaque jour est consacré à une thématique particulière concernant le milieu municipal.

4. Affaires nouvelles

- Une subvention de près de 250 000 \$ a été versée par le gouvernement pour la restauration de l'Église de Deschambault.
- Pont de la rivière Belle-Isle : les travaux se termineront le ou vers le 15 octobre au lieu du 15 novembre.
- L'élagage est sur le point d'être réalisé sur le sentier de la Fabrique afin de garder une percée visuelle sur le fleuve comme c'était prévu initialement.
- Terrain de balle : il va falloir refaire le travail réalisé en début de saison par manque d'un entretien adéquat.

5. Activités et invitations du mois

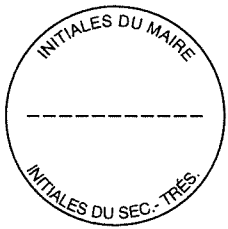
N/A

6. Registre des questions et réponses de la seconde période de questions

Le conseil procède à la seconde période de questions :

Question : Est-ce que la municipalité a posé des actions pour éviter la destruction d'une maison patrimoniale sur le 2^e Rang ?

Réponse : La municipalité déplore la perte de ce bâtiment. Malgré plusieurs interventions de la municipalité, il n'a pu être récupéré. Par ailleurs,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Deschambault - Grondines

des aides financières sont allouées et Deschambault-Grondines figure au nombre des municipalités les plus favorisées. Un immeuble patrimonial comporte des inconvénients, mais procure également plusieurs avantages.

Question : Questionnement notamment sur l'état du terrain de balle et l'absence de filet sur les côtés du terrain, les activités consacrées aux familles et sur le budget alloué aux loisirs récréatifs. Des sous-questions ont été soulevées.

Réponse : La municipalité a reconnu que le terrain de balle n'a pas été entretenu comme il aurait été souhaitable qu'il le soit. Plusieurs raisons justifient ce résultat. Devant les précisions à apporter aux questions soulevées par un citoyen, ce dernier est invité à formuler ses questions à l'adresse courriel de la municipalité.

Questionnement et commentaires sur les loisirs, l'utilisation et l'approvisionnement en eau, et son coût peu élevé. Il est aussi suggéré de sensibiliser la population à se munir de bassin de captation des eaux de pluie pour combler leur besoin en eau non potable.

274-09-20

7. Levée de la séance

Proposé par Patrick Bouillé
Appuyé par Christian Denis
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la présente séance est levée à 21 heures 27 minutes.

Gaston Arcand,
Maire

Claire St-Arnaud,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière